



inscription en privilège d'un des indivisaires sur vente immo

Par **trinity72**, le **12/12/2011** à **10:42**

Bonjour,

Suite à non paiement du devoir de secours et du versement de charges auxquelles était tenu mon époux par ONC, nous vendons puisque je ne peux payer seule le crédit immobilier. Mon mari, de l'étranger, dit qu'il n'a plus de revenus.

Quoiqu'il en soit, ayant effectué une procédure de saisie-attribution vaine et un dépôt de plainte pour abandon de famille, puis-je inscrire un privilège (pour les impayés de pension alimentaire à conjoint) sur la vente de notre bien immobilier. Si oui:

quel sera mon rang de préférence sachant que les autres créanciers sont la banque (pour le prêt), le Trésor Public pour la TF et le syndic de copro pour les charges?

Par ailleurs, si mon rang de privilège devait être le premier, il n'y aurait pas assez du montant de la vente pour désintéresser intégralement les autres créanciers. Comment cela se passera-t-il alors?

D'avance merci beaucoup de vos conseils.
Cordialement.